

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **8 novembre 2024 à 18h15**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M Olivier HENDRICK, adjoint, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Frédéric FICHAUX, Philippe DUMONT, Philippe LEFRANC, David RAIMOND conseillers.

Excusés : Olivier CUVILLIEZ, M Henri LEGAY.

Absent : Angélique LOZINGUEZ.

Procurations : Olivier CUVILLIEZ à Séverine FOUACHE DELBECQ, Henri LEGAY à Olivier HENDRICK.

Convocation : du 29/10/2024.

Secrétaire : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Muriel LEFEBVRE HERMETZ est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Demande de subvention DETR dégâts voiries
- Demande de subvention FIIT dégâts de voiries
- Présentation des devis de restauration du monument aux morts
- Restauration du monument aux morts - Demande de subvention MONU2.0
- Suivi architectural des travaux de l'église
- Mise à jour du diagnostic de l'Eglise - Demande de subvention DIAGP
- Bilan ALSH 2024
- Demande de subvention CAF investissements ALSH
- Organisation ALSH 2025
- Avenants aux créations de régie de recettes
- Encaissement chèque
- Recensement longueur de voirie communale
- Rapports d'activité SIDEALF de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- Questions diverses

M le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point « Avenants aux créations de régie de recettes » et l'ajout du point suivant : « Recensement de la population – recrutement d'agents recenseurs ». A l'unanimité le conseil municipal accepte.

Demandes de subventions DETR et FIIT suite aux dégâts orage du 1^{er} août 2024

M le Maire rappelle les dégâts sur la commune résultant de l'orage dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2024

Les services de l'Etat ont attribué aux communes sinistrées une subvention exceptionnelle grâce aux reliquats de DETR. Un dossier de demande a été réalisé afin que la commune de Wavrans sur l'Aa puisse en bénéficier.

Suite à notre demande, un dossier de demande de subvention au titre du fonds inondations de la Région a été ouvert pour la commune de Wavrans sur l'Aa. Il s'agit du FIIT dont le montant de la subvention est fixé à 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 50 000 € maximum.

Il présente les devis et le plan de financements prévisionnel ci-dessous :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Curage – Hydrocurage	12 980.00 €	DETR Voirie Et Lutte contre les inondations	93 642.36 €
Voirie	191 747.50 €	FIIT	50 000.00 €
		Total subv	143 642.36 €
		Fonds propres	61 082.14 €
Total	204 727.50 €	Total	204 727.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter la subvention DETR auprès des services de l'Etat et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à solliciter les autres subventions y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Présentation des devis de restauration du monument aux morts

M le Maire présente les devis des différentes entreprises reçus pour la restauration du monument aux morts. Il rappelle le don de l'association des anciens combattants (ACPG CATM) de 7 727.57 € fait envers la commune lors de sa dissolution.

M le Maire donne la parole à Muriel LEFEBVRE HERMETZ, vice-présidente de la commission Eglise Cimetière qui expose le choix de celle-ci pour le devis de « La Rose et la pierre » dont la restauration à l'identique et la préservation des éléments patrimoniaux de l'édifice correspondent aux attentes de la commune. Elle précise que les travaux peuvent être terminés pour début mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la société La rose et la pierre d'un montant de 13 589.35 € HT.

M le Maire précise que dans le but de préserver les pierres constitutives du monument, il ne sera plus placé de terre sur le pourtour. Des jardinières seront désormais utilisées pour fleurir le monument.

Restauration du monument aux morts – Demande de subvention MONU2.0

M le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des monuments aux morts des Hauts de France. Ce dispositif vise à garantir la dignité de l'hommage perpétuel rendu aux hommes et aux femmes « Morts pour la France ».

Pour les projets de rénovation, le montant de la subvention est fixé à 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 3 000 € maximum.

Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Nettoyage réparation et regravure	13 589.35	MONU2.0 (30 % plafonné)	3 000.00
		Total subv	3 000.00
		Fonds propres	10 589.35
Total	13 589.35	Total	13 589.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à solliciter les subventions y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Suivi architectural des travaux de l'église

M le Maire rappelle la délibération relative aux travaux de drainage de l'église pour lesquels la société Chevalier Nord a été missionnée.

Il informe que les travaux prévus ont été stoppés par l'architecte du patrimoine Mme Nathalie T Kint. Un drainage avec remise en place des dalles en périphérie est inévitable. Afin de suivre ces travaux, il est nécessaire qu'un suivi soit réalisé par Mme T Kint.

M le Maire présente le devis d'un montant de 2 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de Mme T Kint et autorise M le Maire à signer tout document correspondant.

Mise à jour du diagnostic de l'église.

M le Maire rappelle le diagnostic établi en juillet 2012 par l'architecte Nathalie T Kint.

Afin de pouvoir poursuivre les travaux de rénovation, une mise à jour de ce diagnostic est nécessaire.

Il présente le devis émis par N T Kint.

Il précise que celui-ci est subventionnable par le Région via la subvention DIAGP, il présente le plan de financement ci-dessous :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Mise à jour diagnostic	5 500.00	DIAG P (80 %)	4 400.00
		Total subv	4 400.00
		Fonds propres	1 100.00
Total	5 500.00	Total	5 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à solliciter la subvention y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Bilan ALSH 2024

Au total, 143 enfants ont fréquenté l'ALSH au fil des 4 semaines d'accueil. La limite était de 120 enfants par semaine mais l'inscription se faisait à la semaine. Les enfants sont accueillis dès 4 ans et jusque 14 ans inclus.

- 101 enfants de 6 à 11 ans.
- 18 enfants moins de 6 ans
- 24 enfants plus de 12 ans

Nombre important de wavranais :

99 enfants habitant Wavrans Sur l'Aa

13 enfants extérieurs mais scolarisés à Wavrans Sur l'Aa

12 enfants habitant à l'extérieur mais petits-enfants de wavranais

5 enfants extérieurs dont les parents travaillent à Wavrans-Sur-l'Aa

14 enfants extérieurs (Elnes : 4, Wismes : 1, Thiembronne : 1, Helfaut : 1, Pihem : 2, Bayenghem les Seninghem : 1, Wizernes : 1, Coulomby : 1, Seninghem : 2)

Bilan financier :

TOTAL des dépenses : 50 468.02 €

TOTAL Recettes : 44 745.28 €

Participation des familles : 17 310.70 euros

Cantine : 5 279,80 euros : (Depuis cet été, régie intégrée au budget CLSH)

CAF ATL : 913.50 euros

Subvention colo apprenante : 8 000 €

En attente du versement total de la PSO : environ 10 545.78 euros

En attente du versement de l'aide AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : 2 695.50 € (depuis 2024)

Soit environ Reste à charge pour la commune de 5 722.74 €

Demande de subvention d'investissement 2024 équipement – CAF

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat de matériels pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Service de la CAF.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Vaisselle camping	175.20	CAF (30 %)	547.31
Tentes et équipements de sport	1 649.16		
		Total subv	547.31
		Fonds propres	1 277.05
Total	1 824.36	Total	1 824.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à solliciter la subvention y figurant et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Organisation ALSH 2025

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la commune organise chaque année durant la période estivale un ALSH d'une capacité d'accueil de 120 enfants.

Il donne la parole à Mme Fabienne CAPELLE, présidente de la commission Centre de loisirs.

Après réunion de la commission ALSH le 05 novembre 2024, la commission propose qu'il soit organisé comme suit :

120 enfants pourraient intégrer l'ALSH qui se déroulerait au sein de l'Ecole Les Orchidées.

Dates et Horaires :

Ouverture de l'ALSH du lundi 07 juillet 2025 au vendredi 01 aout 2025 inclus. (soit 19 jours d'accueil)

- Les, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2024/038).

Personnel

Recrutement de : 1 directeur, 1 directeur adjoint et 12 animateurs.

Le directeur et le directeur adjoint seront rémunérés sur 22 jours (19 jours d'ouverture d'ALSH et 3 journées de préparation).

Les animateurs seront rémunérés sur 21 jours (19 jours d'ouverture d'ALSH et 2 journées de préparation)

Directeur stagiaire ou diplômé BAFD	87 €/j
Directeur Adjoint BAFA	77 €/j
Animateur BAFA ou équivalent	70 €/j
Animateur stagiaire	54 €/j
Animateur non diplômé	46 €/j
Nuitée camping	8€/nuitée.

Après avoir écouté l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2025 selon les modalités proposées. Il autorise M le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation et à la reconduction de la « colo apprenante ».

Encaissement d'un chèque

M le Maire expose que les aînés du club à l'abri des Collines ont été invité à un repas intergénérationnel à l'occasion de la semaine bleue à la cantine scolaire les Orchidées.

Le club à l'abri des collines a établi un chèque d'un montant de 176,00 € à l'ordre du trésor public. Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque de 176.00 €.

Classement de longueurs de voirie dans le domaine public communal – Rue du court chemin et impasse de la minoterie.

M le Maire informe que suite au rachat du site de la minoterie et l'aménagement de la nouvelle voie dénommée Rue du court chemin, la longueur de voirie pouvant être classée dans le domaine public communal est modifiée.

Aussi, M le Maire demande au conseil son accord pour ajouter les longueurs suivantes :

- Rue du court chemin : 115 ml
- Impasse de la minoterie : 75 ml

A l'unanimité le conseil municipal décide de classer ces voies dans le domaine public communal portant ainsi la longueur de voirie communale à 24 414 ml et le total des places à 4 391 m².

Il autorise M le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement

Rapports d'activité SIDEALF de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

M le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995,

- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF,
- un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
- ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les présents rapports du service public de l'eau potable, de l'assainissement et du SPANC.

Recensement de la population 2025 – recrutement d'agents recenseurs

M le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu en 2025 pour la commune de Wavrans sur l'Aa : du 16 janvier au 15 février 2025.

La commune étant divisé en 3 districts de recensements par l'Insee, il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs.

M le Maire donne lecture des conditions de recrutement et de recensement des recensements antérieurs.

Il propose la rémunération suivante :

- * 1,80 euros brut la feuille de logement
- * 2,60 euros brut le bulletin individuel
- * La collectivité versera un forfait de 90 euros pour les frais de transport.
- * les agents recenseurs recevront 28 euros brut pour chaque séance d'une journée de formation et de repérage soit 14 euros brut la demi-journée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population 2025 selon les modalités détaillées ci-dessus.

Questions diverses

M le Maire informe avoir reçu une proposition de la société HIVORY d'achat de 60 m² de la parcelle ZI 275 accueillant le pylône SFR pour un prix de 5 000 euros nets. Cette proposition n'étant pas suffisamment rentable pour la commune, elle est refusée par le conseil municipal.

La CCPL organise plusieurs réunions d'information à destination des élus de son territoire afin de leur présenter l'état d'avancement du projet de stratégie d'actions de prévention sur le sujet des déchets ménagers. Les dates sont communiquées aux élus.

M le Maire informe que l'ensemble du curage des bassins de rétention seront terminés pour la semaine prochaine. Les travaux de réfection de voirie suite aux dégâts des inondations vont pouvoir démarrer.

M le Maire précise qu'un reliquat du projet plateau multi sports a permis la mise en place d'une table de pique-nique. Il expose que comme dans tout projet public subventionné, il n'est pas possible d'attribuer les finances restantes sur une quelconque autre dépense.

M le Maire informe que le projet video protection va se mettre en place prochainement.

Fabienne CAPELLE souligne les agacements des riverains de la rue du vert gazon sur le stationnement abusif des promeneurs et ce malgré les panneaux de signalisation installés par la commune.

Frédéric FICHAUX souhaite un rappel des règles de feux de jardin dans le Ptit Wavranais.

La séance est close à 20h10.

Liste des délibérations examinées le 08/11/2024 :

2024/047 : Demandes de subventions dégâts orage du 1^{er} août 2024 – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

2024/048 : Demandes de subventions dégâts orage du 1^{er} août 2024 – FIIT (Fonds d'Intervention Inondation Tempête)

2024/049 : Restauration du monument aux morts

2024/050 : Demande de subvention MONU2.0

2024/051 : Suivi architecturale du drainage de l'église

2024/052 : Demande de subvention DIAGP

2024/053 : ALSH demande de subvention CAF

2024/054 : Organisation ALSH 2025

2024/056 : Longueurs de voirie communale

2024/057 : Rapports d'activité SIDEALF de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

2024/058 : Recrutement agents recenseurs

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 12/11/2024

Le Maire,
Julien DELANNOY



La secrétaire de séance
Muriel LEFEBVRE HERMETZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Muriel Lefebvre Hermetz', is written over the text of the secretary's name.